

## **PLOUFRAGAN – LE CLOS SAINTE ANNE (5053) – ACQUISITION FONCIERE**

DELIBERATION BCA 2024 M09 79

Bureau du Conseil d'Administration du 3 septembre 2024

### Membres délibérants présents :

Mme ROUTIER Gaëlle, Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI, Mr Jean-Claude DAUPHIN, Mr Paul LE BIHAN

### Membre excusé ayant donné pouvoir :

Mr Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

### Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier

Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Anne GIRAUD, Directrice des Ressources Interne

Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation*

*Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau*

*Vu la délibération du BCA du 09/07/2024, validant l'opportunité de réaliser une opération de construction de 18 logements locatifs sociaux et son montage financier*

*Vu l'avis favorable du CEI du 31/07/2024*

### **CONTEXTE**

Terres d'Armor Habitat a été sollicité par la société LAMOTTE pour l'acquisition de l'ilôt A situé dans le lotissement du Clos Sainte Anne à Saint Hervé en la Commune de PLOUFRAGAN, cadastré Section AT n°62, n°63, n°214, n°293 et n°295, d'une contenance de totale de 3 181 m<sup>2</sup>.

Cette opportunité permettrait la construction de dix-huit logements locatifs sociaux.

### **PROBLEMATIQUE**

Ce lot est cédé par la société LAMOTTE pour le prix de 65 € HT, le mètre carré, soit pour la somme de 206 765 € HT.

Il est précisé que, la surface habitable totale étant de 984 m<sup>2</sup>, la charge foncière s'élève donc à 191 € HT/m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 206 765 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la société LAMOTTE, de l'ilôt A situé dans le lotissement du Clos Sainte Anne à Saint Hervé en la Commune de PLOUFRAGAN, cadastré Section AT n°62, n°63, n°214, n°293 et n°295, d'une contenance de totale de 3 181 m<sup>2</sup>,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme notariée et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 022-272200015-20240903-BCA2024M0979-DE

## **Le Bureau** **Après en avoir délibéré**

---

- Accepte l'acquisition, auprès de la société LAMOTTE, de l'ilôt A situé dans le lotissement du Clos Sainte Anne à Saint Hervé en la Commune de PLOUFRAGAN, cadastré Section AT n°62, n°63, n°214, n°293 et n°295, d'une contenance de totale de 3 181 m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme notariée et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

---

### **Vote à l'unanimité**



La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

